
VINCENT FOUCHER

DIFFICILES SUCCESSIONS
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :
PERSISTANCE
ET RECONSTRUCTION
DU POUVOIR PERSONNEL

127

Des indépendances de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1980, les chefs d'État ont peu changé en Afrique, ou presque exclusivement par coup d'État – Kwame Nkrumah, héros du nationalisme africain et premier président du Ghana indépendant, devait en être l'une des premières victimes en 1966. Depuis, à partir des années 1990, la « troisième vague » démocratique a frappé fort le continent, et l'on n'y trouve plus guère de pays sans multipartisme ni élections formellement compétitives : entre 2000 et 2009, il y a eu des élections multipartites (législatives et/ou présidentielle) dans 49 des 53 pays du continent, les exceptions étant l'Érythrée, le Swaziland, la Libye et la Somalie. Mais, si l'élection est la règle, la succession ne se fait toujours pas sans mal, surtout dans sa forme extrême, l'alternance, comme la longévité d'un certain nombre de chefs d'État africains en témoigne – plus de quarante ans de présidence pour le Gabonais Omar Bongo. Comment comprendre les successions et les alternances ? Comment comprendre les logiques de personnalisation et leur résilience ? La succession et l'alternance serviront ici d'indicateurs, de points d'entrée pour une réflexion sur les transformations du politique dans l'Afrique contemporaine. On procédera de manière inductive, partant d'une tentative de typologie des régimes à partir des successions éventuelles et de leurs mécanismes. On tentera ensuite d'éclairer l'histoire longue des logiques de

personnalisation, avant de diriger la focale sur les situations dans lesquelles des changements ont effectivement lieu à la tête des États pour en comprendre les facteurs : paradoxalement, les alternances semblent possibles presque exclusivement quand s'annoncent des successions, ce qui confirme la persistance des logiques de personnalisation.

Élections, successions et alternances en Afrique

On commencera par jeter une sonde grossière dans l'océan politique continental : en se concentrant sur l'Afrique subsaharienne, on comparera tout simplement, pour les 48 États qui la composent, la liste des chefs d'État de 2000 à celle de 2008. À partir de cette comparaison, on tentera de proposer une typologie.

128 Il s'agit évidemment de procéder à une comparaison raisonnée : un changement de chef d'État par coup d'État ou assassinat, ou au terme du règlement d'un conflit militaire ou même d'une conférence nationale consécutive à des tensions politiques majeures, n'est pas, si l'on se pose la question de l'institutionnalisation du jeu démocratique, l'équivalent d'un changement de chef d'État par une élection libre et transparente. De même, le remplacement d'un chef d'État par un homme ou une femme issu du même parti – une simple succession – ne renvoie (probablement) pas aux mêmes mécanismes politiques qu'une véritable alternance partisane. Ce petit exercice permet de distinguer quatre cas principaux.

Le cas dominant (17 cas sur 48) est l'absence de changement à la tête de l'État. C'est par exemple celui du Soudan, du Gabon, du Tchad ou de l'Angola. Évidemment, le maintien du même chef d'État huit années consécutives n'est pas forcément révélateur de la nature du régime et des mécanismes de cette pérennité : de longues périodes de pouvoir (les quatorze années du président Mitterrand, par exemple) n'indiquent pas nécessairement un régime non démocratique. Et, dans bien des pays de cette catégorie, des élections ont pu se tenir, parfois avec des libertés politiques relativement garanties (dans le Burkina Faso des années 2000, par exemple), sans amener de changement.

Ce cas dominant connaît une variante (11 cas), celle de la succession sans alternance partisane : à la suite du décès, de la retraite d'un chef d'État ou, plus rarement, du respect de la limitation du nombre de mandats, son parti peut parvenir à conserver le pouvoir. C'est par exemple le cas de la Tanzanie, du Mozambique, de l'Afrique du Sud. Là aussi, le degré de démocratie effective peut varier considérablement.

Dans 11 autres cas, les pays ont effectivement connu un changement à la tête de l'État, mais celui-ci a résulté de circonstances politiques

exceptionnelles plutôt que du déroulement d'un jeu politique démocratique : des conflits armés et les accords de paix qui les ont réglés (Liberia, Côte d'Ivoire), des coups d'État (Mauritanie), voire l'assassinat du chef de l'État (Congo démocratique).

Sur la période étudiée, dans 8 cas seulement de véritables alternances partisans ont eu lieu (Sénégal, Ghana, Mali, Madagascar, etc.)¹.

Cette typologie confirme donc la variété des situations politiques en Afrique, irréductibles à une formule – et certainement pas à l'image de continent militarisé qui lui est souvent attachée. Elle donne toutefois un indice de la stabilité singulière des régimes : en additionnant les deux premières catégories, 28 des 48 pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas connu d'alternance partisane en huit ans – il faudrait ajouter à ce chiffre déjà élevé certains pays, comme le Congo démocratique où le même parti s'est maintenu au pouvoir au travers de fortes turbulences. La situation est plus singulière encore si l'on regarde la longévité des chefs d'État : on l'a déjà noté, le président gabonais Omar Bongo est le doyen mondial des chefs d'État, avec plus de quarante ans au pouvoir. Ses cadets s'appliquent à suivre son exemple : l'Angolais Jose Eduardo dos Santos est en poste depuis 1979, le Burkinabé Blaise Compaoré depuis 1987, le Tchadien Idriss Déby depuis 1991, le Gambien Yahya Jammeh depuis 1994...

129

Mais les alternances, plutôt rares, sont tout de même possibles. Avant de se pencher sur quelques-unes d'entre elles pour examiner leurs conditions, on réfléchira d'abord au problème que pose cette rareté : celui de la personnalisation très poussée du jeu politique.

« *Le pouvoir se mange en entier* » :

la personnalisation du pouvoir dans l'Afrique contemporaine

Comment comprendre la persistante rareté des successions et des alternances en Afrique, et la longévité des chefs d'État ? Le problème est relevé depuis longtemps par les chercheurs travaillant sur l'Afrique contemporaine. L'anthropologue Johannes Fabian en trouve une formulation parfaite dans un proverbe congolais : « Le pouvoir se mange en entier », version luba du *winner takes all* de la science politique américaine, la connotation alimentaire en plus².

1. La Somalie, dont les institutions étatiques reconnues internationalement étaient au moment de la rédaction de cet article portées à bout de bras par l'Occident et l'Éthiopie et n'avaient guère de contrôle sur le territoire national, ne figure pas dans ce décompte.

2. Johannes Fabian, *Power and Performance. Ethnographic Explorations through Proverbial Wisdom and Theater in Shaba, Zaire*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1990.

Les analystes se retrouvent tous pour décrire des États africains faiblement institutionnalisés, où les hiérarchies résistent mal aux dynamiques personnelles³, où le chef d'État fait cour, arbitrant les luttes factionnelles du bas en haut des institutions, court-circuitant les mécanismes formels de régulation. L'un des traits de ces régimes est une néo-patrimonialisation poussée⁴ : comme l'illustre le procès intenté par Transparency International à l'automne 2008 à quelques potentats d'Afrique centrale disposant à Paris d'un patrimoine immobilier dépassant de beaucoup leurs revenus officiels, la cassette du Prince et celle de l'État ne sont guère séparées. Mais, au-delà de l'appropriation privée des biens publics, comme Jean-François Bayart l'a montré, on est dans la « politique du ventre⁵ » : l'évergétisme joue un rôle central à tous les échelons du jeu politique, la richesse et la « générosité » personnelle sont de véritables vertus politiques, et le chef d'État et les hommes politiques affichent volontiers à la fois leur prospérité matérielle (y compris leur embonpoint) et leur générosité⁶. La critique de la « corruption », argument central dans les luttes politiques dans l'Afrique d'aujourd'hui, ou la célébration de l'austérité ou du corps sec ou sportif ne remettent guère en cause cette situation : ce qui compte, c'est bien de « donner »⁷.

Si le problème est bien identifié, les mécanismes en sont plus discutés. Pour Jean-Pascal Daloz et Patrick Chabal, ces traits témoignent de la résurgence de la longue durée, d'une culture politique africaine (panafricaine ?) qui viendrait enfin vaincre la couche superficielle d'occidentalisation déployée sur les sociétés africaines par la colonisation⁸. Les chefs d'État africains eux-mêmes ne se sont d'ailleurs pas privés de justifier leur

3. On renvoie ici à l'anthropologie des administrations africaines proposée par Jean-Pierre Olivier de Sardan, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone », *Politique africaine*, n°96, décembre 2004, p. 139-161.

4. Sur la notion de néo-patrimonialisme, voir Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crises*, Karthala, 1994.

5. Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989.

6. Certes, les hommes politiques européens aiment à se présenter à l'inauguration de biens publics, tentant de démontrer ainsi leur capacité à amener des services à la communauté, mais ils ne se posent jamais en donateurs directs des biens en question, posture que les hommes politiques africains adoptent souvent, maintenant le flou sur le financement des « dons » faits au public. La presse sénégalaise, par exemple, abonde ainsi en formules sur le mode « Le président remet dix millions à la population de... », comme si l'argent était celui du président.

7. Pour un exemple de la critique de la politique du ventre par une forme de « politique des abdos », voir George Packer, « Gangsta War. Young fighters take their lead from American pop culture », *The New Yorker*, 3 novembre 2003.

8. Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, 1999.

manière de gouverner par la spécificité d'une culture politique africaine « authentique » au nom de laquelle « deux crocodiles ne sauraient cohabiter dans un seul marigot ». Mais les cultures politiques africaines ne se réduisent pas à ce répertoire de la domination paternaliste généreuse mais incontestable : si l'adjectif démocratique ne saurait être appliqué à l'Afrique précoloniale, il est hors de doute que le pluralisme institutionnel et la polyarchie n'y étaient pas inconnus. Pour ne prendre qu'un exemple, Jean Bazin a ainsi montré que, dans les sociétés mandingues précoloniales, les grands récits du pouvoir étaient l'objet de disputes : la famille royale de Ségou tient ainsi que le fondateur du royaume était un chef de guerre à la tête d'une troupe d'esclaves-soldats, tandis que les récits qui circulent parmi les lignages aristocratiques subordonnés font plus volontiers du héros fondateur le membre d'une confrérie guerrière d'égaux⁹... Bazin montre ailleurs que le problème kantowiczien du rapport entre le corps concret du roi et le corps glorieux du royaume, problème dont on sait qu'il est au cœur de la pensée politique de l'Occident médiéval et de la genèse européenne de l'idée d'État, n'est pas inconnu de la pensée politique mandingue¹⁰.

131

La personnalisation du pouvoir tient sans doute autant, voire plus, aux trajectoires historiques coloniales et postcoloniales des pays africains qu'à une « culture politique africaine » antérieure et initiale. À partir des années 1990, de nombreux chercheurs ont souligné, avec des accents différents, l'enracinement du mode de gouvernement postcolonial dans l'expérience coloniale¹¹ : la logique du « commandement », celle du « despotisme décentralisé », la militarisation, l'usage de la punition, l'absence de séparation des pouvoirs, le bricolage juridique, l'existence de niveaux de citoyenneté variables, mais aussi le rôle central d'un nombre restreint d'intermédiaires, le chevauchement du politique et de l'économique, le paternalisme développementaliste et la rhétorique du don qui l'accompagne, tous ces traits décisifs de la personnalisation du pouvoir en

9. Jean Bazin, « Genèse de l'État et formation d'un champ politique : le royaume de Ségou », *Revue française de science politique*, vol. 38, n°5, 1988. Ces controverses historico-politiques présentent quelques similitudes avec la discussion que propose Michel Foucault de la pensée occidentale du politique et de l'histoire dans *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France 1975-1976*, Gallimard-Seuil, 1997.

10. Jean Bazin, « Le roi sans visage », *L'Homme*, n° 170, 2004, p. 11-24.

11. On ne citera ici que quelques classiques : Crawford Young, *The African Colonial State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press, 1995 ; Mahmood Mamdani, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 1996 ; Achille Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, 2000.

Afrique ont marqué les régimes coloniaux avant d'être ceux des régimes postcoloniaux¹².

Les États postcoloniaux ont prolongé cette trajectoire, suivant des modèles de développement autoritaires planifiés et alimentant le culte des héros libérateurs. Les autoritarismes postcoloniaux se sont également nourris des dynamiques internationales, et en particulier de la guerre froide : la théorie du pouvoir fort, que Huntington, pour le camp occidental, théorise en insistant sur la nécessité d'un « ordre » politique capable de contenir la « mobilisation » sociale, a justifié les complaisances des deux blocs envers bien des autocrates africains¹³. Plus qu'une essence de l'africanité, c'est donc bien une trajectoire historique qui permet de comprendre la personnalisation du pouvoir dans l'Afrique postcoloniale, trait qui caractérise d'ailleurs bien d'autres États postcoloniaux du monde arabe, d'Amérique latine ou d'Asie.

132

De la succession à l'alternance

Dans l'Afrique postcoloniale de l'indépendance jusqu'aux années 1990, on l'a vu, la succession n'allait jamais de soi – au sein des régimes de parti unique qui ont progressivement pris le pouvoir dans la quasi-totalité des pays africains au cours des années 1960 et 1970, elle ne pouvait guère s'opérer que par le coup d'État. Le chef de l'État sortant – ou sorti – était généralement éloigné du jeu, exilé ou exécuté. De façon significative, même là où les chefs d'État préparaient leur sortie et où la succession respectait un tant soit peu les règles constitutionnelles, le remplacement d'un chef d'État par un autre issu du même camp suscitait des tensions, comme au Sénégal en 1980 ou au Cameroun en 1982 : dans les deux cas, il a fallu qu'une épreuve de force plus ou moins dure établisse sans conteste le pouvoir du dauphin et confirme la retraite du sortant. Une fois l'identité du chef de l'État bien établie, le poids de l'appareil d'État dans des économies fragiles lui ont généralement permis de contrôler le jeu¹⁴. Comment comprendre alors les alternances survenues dans les années 2000 ? Comment s'articulent-elles avec la question de la personnalisation du pouvoir ?

12. On pourrait également mentionner la « corruption », trait peu étudié des administrations coloniales. Voir par exemple David Anderson, *Histories of the Hanged. The Dirty War in Kenya and the End of the Empire*, New York, W. W. Norton & Company, 2005, p. 224 sq.

13. Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

14. Sur la consolidation progressive du pouvoir d'Abdou Diouf au Sénégal, voir Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*, Karthala, 1990.

On ne reprendra pas ici le colossal débat qui a opposé les observateurs des démocratisations africaines des années 1990¹⁵ – certains auteurs ont insisté sur la crise profonde de l'économie politique des États africains, sur l'usure de la capacité clientélaire des régimes en place ou sur la colère montante de segments sociaux stratégiques; d'autres encore ont souligné la force des facteurs externes, l'effet combiné de la chute du mur de Berlin, de la dévalorisation stratégique du continent, des conditionnalités politiques posées par les bailleurs de fonds ou des sociétés civiles et des mécanismes de surveillance électorale qu'ils ont encouragés; beaucoup ont souligné que la démocratisation était d'abord, pour les régimes en place, une stratégie de « décompression » temporaire ou de relégitimation internationale, certains auteurs insistant tout de même sur la « dépendance au sentier » démocratique et sur l'institutionnalisation progressive d'un nouveau « jeu »; certains, enfin, ont suggéré de regarder, au-delà du formalisme électoral et des modes de gouvernement, les dynamiques plus profondes, et souvent paradoxales, de la démocratisation des sociétés, de la colère des Jeunes Patriotes ivoiriens à l'associationnisme des pentecôtistes de l'Ouganda rural au clientélisme compétitif du Bénin ou encore à l'exigence de justice et de responsabilité politique qu'incarne le mouvement en faveur de la charia au Nord-Nigeria¹⁶. De ce riche débat, on conclura ici que l'imaginaire et les pratiques démocratiques travaillent les sociétés africaines en profondeur, et l'on dira *a minima* que c'est une combinaison chaque fois différente de facteurs qui explique la très grande variété des trajectoires des pays du continent¹⁷.

133

15. On renverra aux deux bibliographies critiques de Robert Buijtenhuis et Elly Rijnierse, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara (1989-1992)*, Leyde, African Studies Center, 1993; et Robert Buijtenhuis et Céline Thiriot, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara (1992-1995)*, Leyde, African Studies Center, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, 1995; ainsi qu'à Patrick Quantin, « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocratie d'ailleurs*, Karthala, 2000, p. 479-509; et Tom Young, « Democracy in Africa ? », *Africa*, vol. 7, n° 3, 2002, p. 484-496.

16. Parmi ce courant stimulant, on citera Karel Arnaut, « Marching the Nation. An Essay on the Mobility of Belonging among Militant Youngsters in Côte d'Ivoire », *Afrika Focus*, vol. 21, n° 2, 2008, p. 89-105; Ben Jones, « The Church in the Village, the Village in the Church. Pentecostalism in Teso, Uganda », *Cahiers d'études africaines*, vol. 178, n° 2, 2005, p. 497-517; Richard Banégas, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, p. 75-87; Murray Last, « La charia dans le Nord-Nigeria », *Politique africaine*, n° 79, octobre 2000, p. 141-152. Une transitologue « classique » comme Marina Ottaway est pour le moins sceptique quant à ces formes d'invention, et y voit surtout de la continuité: Marina Ottaway, « From Political Opening to Democratization ? », in Marina Ottaway (dir.), *Democracy in Africa. The Hard Road Ahead*, Boulder, Lynne Rienner, 1997, p. 11-12.

17. Pour quelques exemples, on renverra aux études de cas contenues dans Jean-Pascal Daloz et Patrick Quantin (dir.), *Transitions démocratiques africaines*, Karthala, 1997.

L'on notera tout de même que l'un des facteurs décisifs, qui se retrouve dans presque toutes les alternances connues (le Bénin et Madagascar étant de notables exceptions), est précisément une succession annoncée : ainsi, au Ghana, ce n'est pas contre Jerry Rawlings, au pouvoir depuis le putsch de 1981 et « confirmé » par les élections de 1992 et 1996, que l'opposant John Kufuor s'est finalement imposé en 2000, mais contre son dauphin désigné, John Atta-Mills. De même, en Sierra Leone, l'opposant Ernest Bai Koroma, vaincu en 2002, l'a finalement emporté en 2007 non contre le président sortant, Ahmed Tejjan Kabbah, mais contre son successeur désigné, Solomon Berewa. Parce que le pouvoir est éminemment personnel, quand le chef de l'État sortant est partant, son départ suscite des tensions fortes au sein du régime et les affrontements entre prétendants fracturent le parti au pouvoir, rendant une alternance plus plausible et suscitant de nouveaux partis d'opposition.

134 En 2007, le président Kabbah ne pouvait se représenter et sa succession a déchiré son parti, le Sierra Leone's People Party (SLPP), une de ses grandes figures, Charles Margai, créant finalement son propre parti, le People's Movement for Democratic Change (PMDC). C'est grâce au petit PMDC que le principal parti d'opposition, All People's Congress (APC), l'a finalement emporté¹⁸. L'exemple de l'alternance sénégalaise de 2000, où c'est contre le président sortant, Abdou Diouf, que s'est finalement imposé son vieux rival d'opposition, Abdoulaye Wade, confirme l'hypothèse plus qu'elle ne l'infirme : dans les années 1990, en se préparant un dauphin en la personne d'Ousmane Tanor Dieng, comme Senghor l'avait fait pour lui, Diouf a « cassé » le Parti socialiste (PS) au pouvoir, suscitant le départ de grandes figures comme Djibo Ka et Moustapha Niasse, qui ont créé leurs propres partis. Les tensions au sein du PS ont finalement contraint Diouf à se présenter alors qu'il souhaitait se retirer, mais les déchirures étaient trop profondes et le soutien de Niasse au second tour de l'élection présidentielle de 2000 a été décisif dans la victoire de Wade. De même, l'alternance ivoirienne de 2000 aura été rendue possible par la violente lutte de succession déclenchée à la mort du président Félix Houphouët-Boigny en 1993 au sein de son parti. Si le pouvoir se mange en entier, il est souvent bien difficile à léguer en entier !

Ceci indique l'une des grandes limites des démocratisations africaines : la faiblesse persistante des partis d'opposition, qui ont du mal à

18. Voir Jimmy Kandeh, « Rogue Incumbents, Donor Assistance and Sierra Leone's Second Post-conflict Elections of 2007 », *Journal of Modern African Studies*, n°46, 2008, p. 603-635.

se déployer au-delà des bassins ethno-régionaux où leurs chefs peuvent parfois jouer de leur identité ou des grandes villes où la « colère » et la politisation forte de l'électorat leur facilite la tâche. Ce n'est donc bien souvent que lorsque des barons du parti au pouvoir entrent en opposition, détournant une fraction des ressources matérielles et militantes du parti au pouvoir, que l'opposition tient enfin une chance de victoire. À rebours, tant qu'un chef d'État est décidé à rester au pouvoir, son monopole sur l'État semble souvent lui permettre de tenir le jeu politique formel et d'assurer sa réélection – à l'hiver 2007, les pressions nationales et internationales énormes n'ont pas suffi à convaincre Mwai Kibaki, le président kényan sortant, d'accepter sa vraisemblable défaite, et il est parvenu à imposer à son rival une forme de gouvernement d'unité nationale qui préserve ses intérêts; le maintien de Robert Mugabe à la tête du Zimbabwe malgré les résultats des élections de 2008 témoigne également de la résilience des puissants.

135

Cette résilience n'est pas passée inaperçue des analystes, et l'optimisme du début des années 1990 a reflué. Beaucoup d'auteurs décrivent maintenant ce que Collier et Levitsky appellent les « démocraties à adjectifs¹⁹ » : régimes hybrides, semi-démocraties, démocraties illibérales ou clientélares. Ces appellations visent toutes à souligner les limites de l'ouverture politique, la démocratie ne survivant souvent que sous des formes minimales, son institutionnalisation étant pour le moins discutable. Dans beaucoup de cas en effet, la démocratisation n'a pas entraîné de succession et les mécanismes du pouvoir restent les mêmes : un État hégémonique, disposant, dans un contexte de grande pauvreté, d'un contrôle décisif sur l'économie, reste une base formidable pour permettre aux régimes de se maintenir. Selon les pays, la recette combine diverses formes de cooptation, de coercition et parfois même de criminalisation²⁰. Le contrôle est parfois très brutal, comme lors des élections éthiopiennes de 2005 où près de deux cents personnes ont été tuées, mais l'on ne doit pas pour autant oublier l'existence de dynamiques de légitimation. L'on sait ainsi que le président Blaise Compaoré a beaucoup gagné à se placer en défenseur des Burkinabé victimes des mouvements autochtonistes en Côte d'Ivoire ou que les Makondé du nord du Mozambique sont, pour des raisons historiques, sincèrement loyaux

19. David Collier et Steven Levitsky, « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997.

20. Jean-François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Éditions Complexe, 1997.

envers le régime en place²¹. Aussi, les régimes ont appris à jouer le jeu de la démocratisation en le faussant de mille manières – si, assez classiquement, l’exploitation des ressources matérielles de l’administration donne au parti au pouvoir un avantage considérable dans un jeu électoral officiellement ouvert, comme le montrent les exemples angolais et burkinabé, l’usage de la capacité normative de l’État s’est affiné : le pouvoir éthiopien ressort ainsi la législation sur les organisations non gouvernementales ; le régime angolais limite à la capitale la diffusion des radios d’opposition ; le président sénégalais Abdoulaye Wade manipule à outrance la Constitution, place sous tutelle administrative les municipalités tenues par l’opposition ou menace ses opposants d’enquêtes et d’audits administratifs ; les présidents ivoiriens successifs contestent la nationalité du candidat d’opposition Alassane Ouattara ; partout, la

136 judiciarisation vient rogner la liberté de la presse²².

Même si les effets du ralentissement actuel de l’économie mondiale sont encore difficiles à analyser, on repère par ailleurs ces dernières années des évolutions qui convergent à clore la phase d’affaiblissement des États africains qui avait accompagné la démocratisation : la remontée des cours des matières premières vient renflouer les caisses des États et réinscrit l’Afrique sur la carte stratégique globale²³ ; les paradigmes de l’aide basculent, des conditionnalités et de la bonne gouvernance au « renforcement des capacités », bien plus favorable aux États et donc aux régimes qui les contrôlent ; l’effet 11 Septembre assure une prime diplomatique nouvelle aux États qui collaborent avec Washington, etc. Renfloués et désendettés, certains États peuvent même revendiquer à nouveau leur place dans le grand récit du développement. Leur levier électoral n’en est que renforcé. On le voit, l’élection et l’alternance relèvent de dynamiques complexes et ne suffisent pas à elles seules à garantir la démocratie.

21. Voir respectivement Augustin Loada, « L’élection présidentielle du 13 novembre 2005 : un plébiscite par défaut », *Politique africaine*, n° 101, mars-avril 2006, p. 19-41 ; et Paolo Israel, « *Kummwanglela Guebuza*. The Mozambican General Elections of 2004 in Muidumbe and the Roots of the Loyalty of Makonde People to Frelimo », *Lusotopie*, vol. 13, n° 2, 2006, p. 103-125.

22. Pour des études de cas, on consultera par exemple les dossiers consacrés par la revue *Politique africaine* entre 2004 et 2008 au Sénégal, au Burkina Faso et à l’Angola.

23. La France n’est plus seule à rencontrer l’Afrique en sommet – le Japon s’y est remis et l’Inde, la Chine, le Brésil et l’Union européenne s’y sont mis.

Au reflux de la « troisième vague » de démocratisation des années 1990, un grand nombre de régimes semblent parvenus à contenir la démocratisation. La baisse de la participation électorale, observée par exemple dans les récentes élections au Mozambique, au Sénégal ou au Burkina Faso est l'un des symptômes de ce rétablissement : les électeurs mesurent la force du régime, s'en accommodent, voire s'en satisfont, et se dispensent du rituel électoral. Il ne faut toutefois pas oublier que la participation peut remonter très rapidement si le contexte laisse penser aux électeurs qu'un changement est possible et véritablement souhaitable – c'est ce qui s'était passé au Sénégal en 2000, et également au Kenya en 2007. Si la personnalisation du pouvoir s'enracine dans l'histoire précoloniale et coloniale du continent africain et trouve confirmation dans le contexte contemporain, la démocratisation en a modifié et complexifié les mécanismes.

137

R É S U M É

Si le multipartisme et l'élection se sont rapidement généralisés à travers l'Afrique, la succession et l'alternance sont encore rares. Ceci tient à l'histoire politique particulière du continent, marquée par des logiques de personnalisation. Paradoxalement, les alternances semblent possibles presque exclusivement quand s'annoncent des successions, ce qui confirme la persistance des logiques de personnalisation.

